



PUBLIC

Compte rendu de la rencontre de travail sur le budget 2023 de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 9 novembre 2022 à 8 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres, Sonia Blouin, chef de service, Arts, culture et lettres, Jean Boileau, directeur, Communications, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines, Émilie Chasles, directrice territoriale, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Louis Charles Désy, directeur par intérim, Infrastructures et projets, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Mario St-Pierre, directeur, Finances, Sébastien Vallée, directeur, Loisirs, sports et développement des communautés et Frédéric Vandal, chef de service, Transition écologique.

RT20221108-P12 GOVERNANCE DU PLAN D'INVESTISSEMENT – VOLET DÉVELOPPEMENT

Présentation par monsieur Yess Gacem.

Mise en contexte

- Le conseil municipal souhaite établir les bases claires d'une gouvernance des projets qui seront financés à même les sommes disponibles du PIVP;
- Lors de l'étude du budget 2022, l'administration a été mandatée afin de développer cette gouvernance;
- La Direction générale présente aux élus une démarche afin de mieux encadrer la gouvernance et la priorisation des projets qui seront financés par le PIVP.

Étapes préliminaires à la démarche de gouvernance du PIVP

- Convenir d'une définition de ce que sera un projet admissible au PIVP;
- Convenir des critères et balises qui rendent un projet admissible au PIVP;
- Une fois la démarche acceptée par le conseil municipal, la Direction générale reviendra avec ces éléments afin d'implanter la gouvernance.

RECOMMANDATIONS :

CP-DG-2022-23

Accepter la démarche de gouvernance de projets qui seront identifiés au Plan d'investissement volet projets.

CP-DG-2022-24

Mandater la Direction générale de présenter au comité exécutif une définition et des critères qui vont baliser les projets admissibles au PIVP.

CP-DG-2022-25

Mandater la Direction générale à implanter la démarche.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse France Bélisle prend la parole et indique être enchantée de voir cette présentation. C'est une ébauche d'une démarche qui reviendra devant les membres du conseil au courant des prochains mois. Elle mentionne que l'élément qui lui plaît dans cette démarche est le fait que le comité exécutif et le conseil municipal sont impliqués, ce qui favorise une discussion inclusive. Elle insiste sur l'importance des partenariats, avec notamment, les associations sportives et communautaires, dans lesquelles on retrouve des gens qui veulent jouer en équipe pour collaborer dans l'instauration de nouvelles infrastructures.

Madame la conseillère Olive Kamanyana trouve le processus proposé intéressant. Elle demande comment les projets qui se trouvent actuellement dans le PIVP ont été déposés dans ce programme. De plus, une fois que l'analyse des besoins est effectuée et que l'exercice de la priorisation des projets aura été fait, elle demande où seront rendus les projets qui n'auront pas été priorisés? Qu'allons-nous faire avec la capacité de livraison? L'exercice de priorisation tiendra-t-il compte de cet aspect?

Monsieur Gacem répond que pour le PIVP antérieur, il n'y avait pas de processus de clair en termes de gouvernance. La priorisation des dossiers était déterminée selon les discussions politiques qui avaient lieu et qui donnaient les orientations à prendre. Pour les autres éléments concernant l'analyse de la capacité de livraison, cet aspect est un critère essentiel qui devra être développé dans le cadre du processus présenté aujourd'hui. La valeur ajoutée du processus présenté permettra à l'administration de se doter d'une banque d'avant-projets qui permettra de saisir les opportunités d'obtenir des subventions ou d'établir des partenariats qui se présenteront dans le futur.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande s'il y aura des moyens mis en place afin d'assurer les suivis et permettre une réévaluation des projets de façon continue. Quant à la notion d'ancrage dans la communauté, comment allons-nous solliciter la communauté pour proposer des projets?

Monsieur Gacem répond que les outils actuels, notamment, les plans directeurs et plans d'intervention dans plusieurs domaines permettent d'assurer les suivis nécessaires. Quant à la question de la sollicitation pour proposer certains projets, il est possible pour les élus d'en suggérer. Des opportunités peuvent se présenter avec divers partenaires, par exemple, avec les institutions scolaires qui nécessitent des infrastructures, il y a la possibilité pour la Ville d'être un partenaire afin de prévoir des infrastructures complémentaires qui pourront répondre aux besoins du milieu scolaire ainsi qu'au milieu communautaire.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que les organismes doivent être heureux de l'annonce de ce matin. Le processus proposé pourra faciliter la vie des organismes et des associations de quartier et favoriser un changement de culture à la ville.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne fait un point d'information quant à la nature du processus présenté. Il est question de grands projets qui seront visés et il indique que dans ce contexte, les élus ont un rôle d'entremetteur entre la Ville et les organismes concernés.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire demande à quelle étape de ce processus le financement de ces projets sera prévu? Monsieur Gacem répond que le financement est prévu à la phase 3, soit une fois que le comité exécutif et le conseil municipal auront validé l'avant-projet présenté et que le mandat d'appel d'offres aura été donné. Le projet reviendra devant le conseil municipal lorsque les soumissions de l'appel d'offres auront été reçues, ce dernier prendra alors connaissance des détails de l'offre reçue et pourra prendre une décision éclairée sur la suite du projet présenté.

Madame la conseillère Caroline Murray suggère de modifier la recommandation CP-DG-2022-24 afin que la Direction générale présente au conseil municipal une définition des critères qui vont baliser les projets admissibles au PIVP.

Tous les élus sont d'accord avec cette modification, aucun vote n'a lieu.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande quelle est la différence entre le processus présenté et celui qui était applicable précédemment?

Monsieur Gacem répond qu'il n'y avait pas de perspectives d'ensemble sur les projets présentés puisque ces derniers arrivaient à la pièce. Quant au nouveau processus présenté, l'administration doit demander au conseil municipal le mandat nécessaire afin d'aller de l'avant avec cette nouvelle démarche. Une fois ce mandat accordé, la Direction générale pourra revenir devant les élus avec les détails et les éléments précis quant à la mécanique et les critères qui seront utilisés.

Monsieur Simon Rousseau précise que l'objectif de cette nouvelle démarche est de faire le pont avec les présentations précédentes. Les élus auront des choix difficiles à faire, toutefois, avec cet outil, ils auront l'information pertinente pour prendre des décisions éclairées. Il réitère l'importance de se doter d'un outil structurant pour permettre de faire des choix cohérents. Évidemment, comme les projets d'envergure s'échelonnent sur plusieurs années, il faudra faire preuve d'agilité et voir à réévaluer certains éléments dans le cadre de l'évolution des projets.

Madame la mairesse prend comme exemple le projet de la bibliothèque Guy-Sanche qui était inscrit en 2015 sur une liste de projets. À cette époque, un montant de 23 M\$ était associé à ce projet et aucune démarche n'a été effectuée pendant sept ans dans ce dossier. Le présent conseil municipal a accepté un virage dans ce projet en permettant d'utiliser un montant de 500 k\$ faire les études nécessaires, ce qui a permis de faire bouger le projet en moins d'un an.

En ayant des projets ficelés et prêts en sachant les coûts associés, il sera plus facile de monter un dossier d'affaires et d'approcher les partenaires par la suite. De plus, cette façon de faire permettra d'aller chercher d'autres leviers financiers. Madame la mairesse termine en indiquant qu'elle trouve intéressante l'idée de produire des rapports trimestriels des projets afin que les membres du conseil puissent être tenus au courant de l'avancement des projets.

Monsieur le conseiller Steven Boivin fait un rappel du mandat donné à l'administration lors de l'étude du budget 2022. À l'époque, le mandat était de présenter au conseil municipal des options pour l'adoption d'une gouvernance du plan d'investissement – Volet développement. Selon sa compréhension, c'est plutôt une recommandation de l'administration qui est proposée. Il se demande comment le plan d'intervention, dans le cadre du plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires, va s'inscrire dans cette nouvelle méthodologie du PIVP?

Monsieur Gacem explique qu'il y a une définition des besoins qui ont été faits dans le cadre du plan directeur et du plan d'intervention. Les besoins visés dans le cadre du nouveau processus de gouvernance du PIVP feront aussi l'objet du même exercice de définition. Le nouveau processus proposé est une continuité de ce qui a été développé dans le plan d'intervention.

Monsieur Boivin est d'avis que le processus présenté retardera les travaux déjà entamés dans le cadre du plan directeur et du plan d'intervention.

Monsieur Gacem ajoute qu'il y aura un exercice de priorisation à effectuer dans le cadre du plan d'intervention et que le processus suggéré permettra une vue d'ensemble dans la communauté. Le conseil municipal devra exercer ces choix en fonction des analyses et des critères qui seront définis.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin demande quels sont les délais pour la mise en place de ce processus étant donné qu'il y a déjà des projets qui sont en attente de financement.

Monsieur Rousseau mentionne que l'objectif de la présentation n'est pas de faire le plus de projets possible, mais faire les bons projets. L'outil qui est proposé va permettre d'accompagner les élus dans la sélection des bons projets pour la population.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin affirme ne pas comprendre pourquoi ce nouvel outil est présenté dans le cadre des discussions du budget 2023. C'est un processus qui ne mettra pas d'argent sur la table.

Monsieur Gacem précise que l'outil permettra de créer une banque de projets et que l'on va pouvoir rattraper les projets du PIVP à travers ce cycle. Il est du rôle du conseil municipal de procéder à la priorisation des projets. L'administration devra, quant à elle, illustrer le portrait clair des projets afin d'éclairer les élus dans leur prise de décision.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc considère que le Plan d'intervention, dans le cadre du plan directeur des infrastructures récréatives, sportives et communautaires, bénéficie d'un statut particulier. Le modèle de gouvernance proposé semble ajouter une couche de complexité et mettre en pause le Plan d'intervention pour analyser les autres besoins de la Ville. Il y a des opportunités dans ce plan qui ne peuvent plus attendre.

Madame la mairesse prend la parole et indique que le comité exécutif et le conseil municipal antérieurs n'ont pas procédé avec la priorisation des projets. Ces derniers se retrouvaient dans une liste uniquement. La proposition actuelle permettra de changer les choses puisque c'est l'ensemble du conseil municipal qui pourra établir les critères permettant de se prononcer sur les projets.

À l'heure actuelle, on ne sait pas quoi faire avec les organismes qui ont déjà des projets étant donné que nous n'avons aucun outil pour les accueillir. Afin d'aller plus loin avec les partenaires, nos équipes doivent savoir comment les soutenir en connaissant les modalités légales applicables, etc. Elle comprend la déception quant au traitement des plans qui sont déjà ficelés, mais le conseil municipal doit agir de façon raisonnable et responsable; aller tout de suite de l'avant avec les projets communautaires et récréatifs alors que d'autres gros chantiers sont à l'horizon ne serait pas la bonne approche.

Monsieur Rousseau ajoute que l'idée de cette nouvelle gouvernance n'est pas de ralentir les projets, mais de bien les sélectionner étant donné qu'il y a plus de besoins que de moyens disponibles. C'est un outil qui facilitera la prise de décisions à moyen long terme. Il appartiendra au conseil municipal de décider s'il est primordial de prioriser la dimension loisir et communautaire.

Monsieur le conseiller Jean Lessard mentionne que les montants attribués dans le passé c'est l'administration procédait à cet exercice. Certains projets avaient été sélectionnés à l'époque, mais certains autres ont dû être priorisés en vertu de divers événements imprévus.

Madame Kamanyana affirme que ce nouvel outil permet de mettre en lumière la façon dont l'administration fonctionne et que les façons de prioriser les projets n'étaient pas optimales. Elle indique qu'il faut arrêter de « geler » des montants sans avancement notable dans les projets. Il faut se doter d'échéancier afin de déterminer combien d'années on se donne avant qu'un projet soit exécuté? En outre, elle demande si au stade d'avant-projet, il est possible de ne pas faire le projet? et quels sont les impacts de ce nouveau processus sur les projets qui existent déjà?

Monsieur Gacem mentionne que dans l'esprit de ce qui est présenté, il y a une décision du conseil municipal qui doit être prise quant aux « avant-projets » afin de déterminer si le projet doit poursuivre sa route. Évidemment, il ne faut pas oublier qu'il y a un enjeu quant à la disponibilité financière et qu'il faudra faire des choix quant aux projets à prioriser.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon est d'avis que la nouvelle démarche permet au conseil municipal de savoir à quel endroit on est lors de l'analyse des projets.

Monsieur Champagne ajoute que l'objectif de l'administration est de répondre à la demande des élus d'avoir un outil pour évaluer les priorités quant aux projets. Aucune remise en question des plans et projets déjà en place.

Monsieur Boivin revient à la charge en indiquant que le comité exécutif devait revenir avec des options et ce n'est pas ce qui est présenté aujourd'hui.

En réponse, madame la mairesse répond que, selon elle, le comité exécutif a fait preuve d'agilité et d'écoute et qu'il répond à un besoin dans la communauté.

La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 9 h 28.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 9 h 38.

RT20221109-P13

AMÉLIORATIONS DE SERVICES – PLAN DIVERSITÉ/INCLUSION

Présentation par madame Linda Brouillette.

Les objectifs de la présentation sont de recommander l'investissement requis afin de mettre en œuvre un programme d'équité, diversité et inclusion (EDI), volet ressources humaines, au cours des trois prochaines années (2023 à 2025) et prévoir les sommes nécessaires pour les années subséquentes.

Mise en contexte :

- Le conseil municipal s'est doté d'un programme du conseil dans lequel est énoncé l'objectif suivant : « Miser sur une approche d'embauche équitable, inclusive et diversifiée afin de bonifier le vivre-ensemble. »
- Le plan stratégique de la Ville de Gatineau, à la direction stratégique E, mentionne de « Veiller au bien-être des employés [...] dans un milieu bienveillant, ouvert à la diversité et l'inclusion et préoccupé par la santé globale de ses employés. »
- La Ville de Gatineau, en vertu de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi*, a l'obligation légale de s'assurer que la représentation des personnes à l'emploi faisant partie d'un groupe visé (femmes, autochtones, personnes handicapées, minorités visibles, minorités ethniques) soit conforme à la représentation des personnes compétentes de ce groupe dans la zone de recrutement applicable.

RECOMMANDATIONS :

CP-RH-2022-011

Le comité exécutif recommande de mandater le Service des ressources humaines pour réaliser les objectifs de progression permettant à la Ville d'atteindre un niveau de maturité supérieur en équité, diversité et inclusion.

CP-RH-2022-012

Le comité exécutif recommande d'autoriser le trésorier à prévoir une somme de 400 000 \$ répartie sur trois ans (2023, 2024 et 2025) dont 150 000 \$ pour l'année 2023, afin de mettre en place les actions en équité, diversité et inclusion et une somme récurrente de 25 000 \$ à partir de l'année 2026.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que cette présentation reflète les discussions du conseil sur le principe d'inclusion. Sur le plan de la symbolique, elle est d'avis que c'est l'un des gestes les plus beaux de la semaine. Elle aurait souhaité que l'exercice ait été fait bien avant et que la fonction publique municipale devrait être plus à l'image de la communauté gatinoise. Elle ajoute que les employés actuels ont un rôle important à jouer dans l'accueil des personnes faisant l'objet du programme de l'EDI.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron indique que ce sont des recommandations de l'époque afin d'assurer que l'embauche soit plus ouverte sur la diversité.

Monsieur le conseiller Mario Aubé affirme qu'il va de soi d'aller vers les meilleures pratiques. Afin d'atteindre le niveau 5 de maturité, comment allons-nous définir nos résultats? Ces derniers seront-ils en nombre absolu ou en pourcentage? Et sur combien de temps? Afin de favoriser une embauche équitable, est-ce que la politique de la Ville prévoit la réception des CV des candidats sans leurs noms?

Madame Brouillette précise que l'outil d'évaluation se trouve en annexe 4 de la présentation. C'est un exemple d'outil qui permet d'analyser la progression à travers les différents niveaux. La Ville peut avoir des activités dans chacune des catégories de cette annexe. Ce sont les activités planifiées dans les prochaines années qui permettront de mieux nous situer sur l'échelle. Globalement, l'outil permet de nous positionner à un niveau « X ».

Quant à la question du traitement des CV sans y indiquer les noms, cela n'est pas prévu dans la politique actuelle. Toutefois, la politique présentement à l'étude a pour but d'éviter les biais et cette proposition pourrait être une façon d'atteindre l'objectif.

Madame la conseillère Caroline Murray revient sur la formation sur l'inclusion offerte au élu il y a quelques semaines. Elle suggère fortement que cette formation soit offerte au sein du Service des ressources humaines et d'assurer une formation continue dans ce domaine. Elle mentionne que les processus sont lourds pour entrer à la Ville et qu'une réflexion doit être entamée sur les processus d'embauche à tous les niveaux d'emploi considérant le contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire mentionne qu'il y a trois volets importants, soit la stratégie, la méthodologie et la gouvernance. Les enjeux tels que présentés ne sont pas définis pour comprendre les budgets qui leur sont attribués. Le document porte sur une perspective RH, mais il faut que cela se décline dans la culture organisationnelle. Quelle stratégie sera mise en place pour assurer cette déclinaison à travers l'organisation? Elle ajoute qu'en ce qui a trait au système d'embauche, il faut prévoir un outil d'évaluation de la maturité de la Ville quant au programme EDI. Ce qui permettrait d'établir un diagnostic, et favoriser la mise en œuvre de la stratégie en lien entre programme d'embauche et système d'évaluation.

Madame Brouillette indique que la présentation a pour but de demander un budget afin de débiter les activités de développement du programme. Aujourd'hui, la présentation a pour but de donner un avant-goût des activités à mettre en place pour développer la politique et le plan d'action. Pour le système d'embauche, le programme d'accès à l'égalité en emploi (PAEE) et les cibles à atteindre de la CDPDJ basées sur différentes statistiques de la Ville sont les seules façons d'obtenir l'information, soit par l'entremise de l'auto-identification des employés. Le Service des ressources humaines se base là-dessus pour appliquer les programmes et faire les suivis. Si la personne ne fait pas d'auto-identification, il est difficile de le faire dans le cadre du processus d'embauche. Lors de l'exercice de révision des programmes et politiques, nous souhaitons inviter nos employés qui viennent de la diversité à y participer.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent aurait aimé que cet exercice ait été fait plus tôt. Elle demande à ce que dans l'élaboration du plan d'action, il y ait des consultations des employés et des commissions partenaires. Quant aux objectifs de progression à l'interne, elle propose d'évaluer les tests et les examens et revoir le processus d'entrevues afin d'analyser d'autres modes (ex. : tables rondes). En terminant, elle demande si le concept d'intersectionnalité a été pris en compte.

Madame Brouillette relève que certaines personnes touchent à différents groupes et que nous devons les accommoder dans un milieu qui leur cause des enjeux.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin note que dans les premières évaluations des CV, si l'on voit l'expérience de qualification et la compétence au poste en première évaluation, le candidat devrait être en mesure d'avoir accès aux prochaines étapes du processus d'embauche.

Il mentionne que la rétention de personnel est actuellement un problème important ainsi que les emplois temporaires. Il devient difficile de faire de la rétention si on offre majoritairement des postes temporaires.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne que ce genre de politique est économiquement essentiel. Il existe de nombreux programmes fédéraux qui ciblent les aspects physiques de la diversité, sommes-nous à l'affût de ceux-ci à la Ville? En outre, un des plus grands défis dans l'accès au travail est la compétence dans notre langue commune. Comment la francisation pourrait être abordée dans ce genre de politique?

Madame Brouillette répond que certains programmes sont développés par d'autres partenaires et qu'il y a des subventions existantes qui favorisent le partenariat avec eux. Ce sont les partenaires qui vont nous aider à mieux répondre à nos objectifs.

En ce qui a trait à la question de la francisation, il a effectivement un partenaire qui s'en occupe, mais il n'existe aucun programme actuellement à la Ville. Il est certain qu'en contexte de pénurie de main-d'œuvre, il est essentiel de mettre de l'avant de meilleurs partenariats avec les organismes de cette nature.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande si la Ville a prévu des investissements pour la rétention du personnel? Existe-t-il des programmes de « séduction » à l'interne?

Madame Brouillette indique que la Ville est un employeur de choix et que le Service des ressources humaines est en train de développer une nouvelle campagne de séduction avec le Service des communications. Cette campagne sera prête en début 2023 et permettra de miser sur nos meilleurs attraits.

Monsieur Daniel Champagne indique qu'un changement de culture au sein de l'organisation est primordial à la mise en œuvre de cette nouvelle politique. Ce qui est présenté aujourd'hui est un excellent point de départ afin de favoriser l'adhésion de la Direction générale au principe de l'importance de la diversité.

Monsieur Simon Rousseau conclut en mentionnant que ce mandat est porté par l'organisation et non seulement par le Service des ressources humaines. Le changement de culture doit se refléter dans nos comportements de tous les jours et que l'équipe de la direction va supporter ce déploiement.

Dans la foulée de la présentation à venir sur l'EDI (Équité, diversité, inclusion), le comité exécutif propose un amendement à la présentation EDI. Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent et monsieur le conseiller Louis Sabourin ont été consultés sur cet amendement, considérant leur présidence à ces commissions.

Cet amendement est proposé par madame la mairesse France Bélisle et appuyé par madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent afin d'ajouter une recommandation que se libelle ainsi :

CP-RH-2022-A1

Le comité exécutif recommande de consulter la Commission du Vivre-Ensemble et la Commission Gatineau Ville en Santé comme comités internes. Pour bonifier nos actions de communication auprès des communautés de la diversité dans le but, entre autres, d'accroître la représentativité de la population gatinoise au sein de la fonction publique municipale.

L'amendement est adopté de façon unanime, aucun vote n'a lieu.

La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 10 h 48.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 10 h 57.

RT20221109-P14

AMÉLIORATIONS DE SERVICES – CHARTE DE LA BIODIVERSITÉ – ANNÉE DE TRANSITION

Présentation par monsieur Frédéric Vandal.

Les objectifs de la présentation sont de :

- décrire les actions prévues à l'année de transition (2023) du plan d'action en biodiversité;
- présenter les ressources nécessaires à l'année de transition;
- faire des recommandations pour le budget 2023.

Plan de la présentation :

- Grandes étapes;
- Activités prévues;
- Ressources nécessaires;
- Recommandation.

RECOMMANDATION :**CP-STE-2022-001**

Le comité exécutif recommande d'autoriser le trésorier à prévoir une dépense supplémentaire de 52 702 \$ au budget 2023 pour l'année de transition 2023 du plan d'action en biodiversité.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande si le conseil municipal peut interdire l'utilisation de certains produits? Avons-nous besoin d'une approbation du gouvernement provincial? En outre, il se questionne pour quelle raison les fourmis rouges se retrouvent dans la présentation et de quelle façon ce dossier s'est retrouvé dans l'agenda étant donné l'existence de plusieurs autres espèces envahissantes.

Monsieur Vandal répond que l'intervention pour l'utilisation de certains produits est prévue par la réglementation municipale. Pour la question des fourmis rouges, ce dossier a été priorisé parce qu'il a un impact sur la santé publique et que l'on a déjà des programmes en place pour d'autres espèces envahissantes. Un tel programme n'existait pas pour les fourmis rouges, d'où la raison de la demande de l'administration.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que l'on semble mal connaître notre biodiversité du territoire. Des expertises qui semblent coûter plus cher que ce qui est demandé aujourd'hui. Selon elle, le budget n'est pas suffisant pour avoir une caractérisation du milieu à la hauteur de nos ambitions.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande si la problématique des fourmis rouges est généralisée ou spécifique à certains secteurs. Il se questionne sur la raison pour laquelle il faut éradiquer les fourmis rouges? De plus, il se questionne si des coûts supplémentaires ont pu être engendrés par la Ville suivant le défi de ne pas tondre la pelouse au mois de mai afin de protéger les abeilles.

Monsieur Vandal répond qu'au contraire, nous pouvons présumer qu'il y a eu une certaine économie d'argent et de ressources étant donné qu'il n'y a pas eu de tonte pendant ce mois et que la Ville n'a pas dépensé d'argent à cet effet. Quant à la question des fourmis rouges, la requête provenait, entre autres, du secteur du Plateau, soit au sud de la rue Andromède. Nous n'avons pas d'image globale de la propagation sur le territoire de la ville. Il n'est pas possible de l'éradiquer, seulement réduire leurs impacts étant donné qu'ils sont une espèce envahissante.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet a une question concernant l'utilisation des pesticides et l'encadrement qui existe actuellement pour le territoire agricole.

Monsieur Vandal répond qu'en ce qui concerne l'encadrement des pesticides en milieu agricole, notre réglementation est applicable uniquement en milieu urbain et que le cadre agricole est géré par le gouvernement provincial.

Madame la conseillère Caroline Murray intervient concernant le respect des corridors écologiques. Elle considère que la réglementation municipale ne va pas assez loin afin de respecter l'intégrité des corridors écologiques. Elle propose que ces corridors fassent partie de la charte de la biodiversité et suggère un partenariat avec l'UQO afin de parfaire nos connaissances du territoire.

Madame Catherine Marchand ajoute que les corridors écologiques sont déterminés dans le cadre du schéma d'aménagement. Les normes qui sont proposées dans le schéma sont les plus exigeantes au Québec et découlent de l'analyse de l'époque en fonction de certaines espèces. Avec l'inventaire et la caractérisation des milieux qui seront effectués prochainement, il y aura une réflexion à faire sur le degré de protection proposé par l'encadrement réglementaire.

Monsieur Vandal mentionne qu'il existe déjà différents partenariats avec les chercheurs des consortiums universitaires et que des démarches sont déjà entamées avec eux.

Madame la mairesse France Bélisle rappelle qu'il y aura une consultation musclée sur la charte de la biodiversité à venir. Les gens auront la chance de s'exprimer pour nourrir les orientations de la charte de la biodiversité et tout ce qui va se trouver dans le plan d'action.

Madame Des Marais fait part de ses préoccupations quant au cadre réglementaire actuel et des choix budgétaires que le conseil doit faire afin de protéger notre biodiversité au lieu de la détruire. Elle souhaite une révision de règlements et se questionne sur les coûts d'une telle révision? De plus, elle indique que la Ville devrait être en mesure de faire ses propres études de caractérisations.

Madame Marchand indique que la Ville n'est pas en mesure de se doter des ressources nécessaires pour faire les mêmes évaluations que les promoteurs. Toutefois, l'administration travaille présentement à l'élaboration d'un guide permettant de mieux encadrer les études produites par les experts.

RT20221109-P15**AMÉLIORATIONS DE SERVICES – PLAN DE GESTION DE L'EAU – ANNÉE DE TRANSITION**

Présentation par monsieur Frédéric Vandal, mesdames Chantal Marcotte et Catherine Marchand.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de l'année de transition du nouveau plan d'action;
 - Un bref bilan du Plan de gestion de l'eau 2017-2022;
 - Les activités prévues durant l'année de transition 2023;
- faire des recommandations pour l'année 2023.

Plan de la présentation :

- Faits saillants du Plan de gestion de l'eau 2017-2022;
- Activités prévues pour l'année de transition du Plan de gestion de l'eau;
- Plan de gestion environnementale du lac Beauchamp;
- Ressources humaines;
- Synthèse 2023 – Plan de gestion de l'eau;
- Synthèse 2023 – Plan de gestion environnementale du lac Beauchamp;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-STE-2022-002

Le comité exécutif recommande d'adopter le financement de 228 416 \$ pour la mise en œuvre de l'année de transition 2023 du Plan de gestion de l'eau (02-47321).

CP-STE-2022-003

Le comité exécutif recommande de considérer, dans le cadre des projets qui seront présentés au Plan d'investissement – Volet développement (PIVP), le financement de 66 019 \$ pour la poursuite des actions prévues au Plan de gestion environnementale du lac Beauchamp.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne que le Service de transition écologique est impliqué dans plusieurs projets différents. Elle demande comment le tout va s'orchestrer. En ce qui concerne le gaspillage de l'eau, les investissements nécessaires pour réduire les pertes et les fuites sont-ils prévus au budget 2023?

Monsieur Vandal mentionne que le Service de transition écologique travaille en partenariat avec l'ensemble de services impliqués et assure les suivis des actions déployées par les autres services.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si avec le nouveau centre hospitalier, il y a aura une filtration pour les produits pharmaceutiques? Et à qui revient cette responsabilité? De plus, elle demande à quel niveau au nord du lac Beauchamp on retrouve les déversements dans le lac?

Madame Marcotte indique que pour la qualité de l'eau, toutes les usines sur le territoire de la ville sont en mesure de recevoir tout type d'eau brute. Quant à la désinfection des produits pharmaceutiques, elle croit que c'est fait sur place. Dans un contexte hospitalier, on retrouve un réseau de qualité supérieure avec le programme d'excellence qui répond au règlement sur la qualité d'eau potable. Il existe certains systèmes indépendants pour les hôpitaux.

Monsieur Vandal indique pour le volet de déversement dans le lac Beauchamp, des études environnementales sont en cours dans le cadre du prolongement du Rapibus vers l'Est.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc veut s'assurer que chaque secteur en a pour son argent. Si la Ville a besoin de plus d'argent, il faut s'assurer que les mesures se rendent partout sur le territoire.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin suggère que l'administration se penche sur la possibilité de taxer les résidents qui utilisent les arrosoirs automatiques.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire indique qu'il serait intéressant de mettre en place un projet de compteurs d'eau résidentiels.

Madame Marcotte annonce qu'un tel projet sur les compteurs d'eau résidentiel n'est pas prévu à l'instant. Actuellement, les compteurs d'eau sont utilisés pour calculer la quantité utilisée par les ICI (industries/commerces/institutions). Ils permettent de mieux préciser la quantité d'eau utilisée par ces institutions.

La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 12 h 40.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 13 h 30.

RT20221109-P16

AMÉLIORATIONS DE SERVICES - PLAN DE FORESTERIE URBAINE 2023-2030

Présentation par monsieur Frédéric Vandal et madame Catherine Marchand.

Les objectifs de la présentation sont de présenter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan de foresterie urbaine pour l'année 2023.

Plan de la présentation :

- Orientations et objectifs du Plan de foresterie urbaine;
- Ressources nécessaires par objectif;
- Synthèse 2023-2030;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-STE-2022-004

Le comité exécutif recommande de créer un poste permanent de professionnel et trois postes permanents de cols blancs plus 8 mois de surcroît par année pour la mise en œuvre du Plan de foresterie urbaine.

CP-STE-2022-005

Le comité exécutif recommande d'autoriser le trésorier à prévoir une dépense supplémentaire de 1 479 000 \$ au budget 2023 pour la première année de mise en œuvre du Plan de foresterie urbaine.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Anik Des Marais commente sur l'indice de canopée antérieur, soit avant le taux élevé de construction actuel dans son secteur. De plus, elle demande ce qu'il en est quant au reboisement sur les terrains privés étant donné qu'il est difficile de favoriser la plantation sur ces terrains.

Monsieur Vandal répond qu'en ce qui concerne la canopée, la Ville utilise actuellement la cartographie produite par la CCN et la Ville d'Ottawa, soit par image satellite datant de 2017. La possibilité d'avoir accès à d'autres inventaires permettrait d'avoir un meilleur portrait de la situation.

Il existe une récurrence dans le cadre du projet avec les deux autres partenaires afin de savoir où la Ville se situe au niveau de l'indice de canopée. Relativement à la plantation sur les terrains privés, la ville offre un soutien au propriétaire de terrains qui n'ont pas d'arbre en façade. Il souligne que pour réguler le nombre d'arbres selon les projets, il faudrait des dispositions réglementaires à cet effet.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin est d'avis que si notre but est d'augmenter de 30 % l'indice de canopée dans chacun des districts, est-ce que ceux qui ont déjà atteint la cible seront mis de côté? D'autre part, il demande s'il est possible de déminéraliser les stationnements inutilisés afin de les verdir?

Monsieur Vandal précise que pour les quartiers de plus de 30 %, il y aura une priorisation des ressources et des communautés qui ont plus d'ilots de chaleur ou peu de canopées.

Madame Catherine Marchand ajoute que pour la déminéralisation, lorsqu'il est question de revitalisation des espaces de stationnements, il y a une certaine question d'équilibre entre les objectifs de densifications, la taxation des terrains vacants desservis afin de favoriser le développement.

Monsieur le conseiller Marc Bureau mentionne que les initiatives citoyennes ont peu de succès pour planter des arbres et des fleurs dans les quartiers. Il faudrait que la Ville travaille avec les citoyens pour que ces projets ne soient pas démobilisant et qu'elle trouve des façons d'accompagner les citoyens. Il ajoute qu'un programme de dons commémoratifs aiderait pour l'acquisition de mobiliers urbains et d'équipements dans les parcs.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande si le programme de distribution d'arbres est une mesure de communication ou un moyen d'augmenter la canopée? Selon elle, la reddition de compte est différente selon le but à atteindre.

Monsieur Vandal explique que présentement le programme est concentré sur la sensibilisation afin d'atteindre l'objectif de 30 %. Le programme de distribution d'arbres est l'une des mesures déployées afin d'aller vers les citoyens qui ne peuvent se déplacer pour aller chercher un arbre.

Monsieur Simon Rousseau fait un retour sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Bureau quant au programme de dons commémoratifs, il mentionne que cette mesure est actuellement considérée dans le plan d'action du plan financier long terme.

RT20221109-P17**AMÉLIORATIONS DE SERVICES – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS**

Présentation par mesdames Josée Bellemare et Sonia Blouin ainsi que monsieur Yess Gacem.

L'objectif de la présentation est d'obtenir une recommandation favorable relativement à une demande de budget supplémentaire de 100 000 \$ pour le Programme de soutien aux organismes culturels en 2023.

Plan de la présentation :

- Présenter le Programme de soutien aux organismes culturels et un portrait du soutien offert;
- Donner un aperçu des besoins identifiés par les organismes culturels;
- Présenter une analyse des écarts entre les besoins et le soutien offert;
- Présenter la demande de budget supplémentaire et les gains escomptés.

RECOMMANDATIONS :**CP-ACL-2022-46**

Le comité exécutif recommande d'accepter la demande de budget supplémentaire de 100 000 \$ pour le Programme de soutien aux organismes culturels pour l'année 2023.

CP-ACL-2022-47

Le comité exécutif recommande d'autoriser le trésorier à prévoir la somme de 100 000 \$ pour l'année 2023 au budget du Programme de soutien aux organismes culturels.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron indique que ce sont des investissements dans notre culture qui permettront de retenir nos artistes à Gatineau et qui aideront nos organismes à se professionnaliser.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon ajoute qu'il serait pertinent d'obtenir une ressource dédiée qui se spécialiserait pour aller chercher des subventions. De cette façon, il serait possible de réduire les écarts en obtenant des subventions.

Monsieur Simon Rousseau indique que dans le cadre de la réorganisation de la Direction générale, une nouvelle boîte sera créée pour faciliter les relations intergouvernementales. Dans cette nouvelle boîte, il y aurait possiblement des ressources qui seraient dédiées à la recherche de subvention. Cela fait présentement l'objet d'une réflexion.

RT20221109-P18**AMÉLIORATIONS DE SERVICES – SERVICE 211**

Présentation par messieurs Sébastien Vallée et Yess Gacem.

L'objectif de la présentation est de présenter le service 211 et les enjeux liés à sa mise en fonction de façon permanente.

Plan de la présentation :

- Description du service 211;
- Enjeux en Outaouais;
- Montage financier proposé par Centraide Outaouais;
- Recommandation de la Commission des aînés.

RECOMMANDATIONS :

Centraide Outaouais s'est adressé à la Commission, lors de sa séance du 9 juin 2022, dans le but d'obtenir un soutien au projet visant à restaurer le service 211.

Au même moment, en séance huis clos, la Commission des aînés recommande au conseil municipal :

CP-CA-2022-02

De soutenir financièrement le service 211 de l'Outaouais dans le but d'assurer sa pérennité.

CP-SLSDC-2022-34

Le comité exécutif recommande d'autoriser le trésorier à prévoir un budget annuel récurrent de 81 491 \$ à compter de l'année 2023, et ce, pour la relance du service 211 à la ville de Gatineau.

CP-SLSDC-2022-35

Le comité exécutif recommande de mandater le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à travailler en collaboration avec Centraide Outaouais pour l'élaboration d'un protocole d'entente relatif à la relance du service 211.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse France Bélisle indique que ce projet a été présenté à la conférence des préfets de l'Outaouais et fera partie des discussions lors des études budgétaires dans les autres MRC. La plus-value du programme est qu'il est intéressant pour ceux qui se trouvent aux extrémités de la Ville. Ce sont principalement des organismes à vocation régionale et la mise en place de ce nouveau service permettra de soulager le 311 qui devait trouver des réponses qui n'étaient pas nécessairement dans le mandat de la Ville.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon explique que ce nouveau service est une fierté pour le budget 2023. C'est un complément aux lignes 311 et 811 qui permettra de diriger les gens vers les bonnes ressources.

Madame la mairesse indique que la préoccupation a été soulevée à la rencontre des préfets et que ce nouveau service sera accompagné par Centraide ce qui lui donnera de la visibilité.

Monsieur Sébastien Vallée mentionne qu'il y a la possibilité de faire la promotion en s'associant à Centraide pour diffuser la bonne nouvelle et capter l'impact que cela aura sur nos organismes.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande où sera situé le service et comment l'inventaire des organismes sera mis à jour.

Monsieur Vallée précise que la centrale d'appel n'est pas délocalisée afin d'avoir une économie d'échelle. L'objectif est de créer une capacité avec la centrale de Montréal. Ce ne sera pas seulement les organismes chapeautés par Centraide qui seront listés dans la base de données. De plus, cette base de données devra être maintenue et bonifiée régulièrement.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande ce qui pourrait se passer si les autres MRC refusent de financer ce projet.

Monsieur Vallée souligne que ce financement n'est pas tributaire de la réponse des autres MRC. Le financement de la Ville permettra de sauvegarder le déploiement du service sans d'assumption de financement additionnel.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet demande qui sera responsable de mettre à jour la liste des ressources? De plus, elle demande si les associations de quartiers en font partie?

Monsieur Vallée explique que le maintien du service est sous la responsabilité de Centraide jusqu'en décembre. Le service aurait été interrompu si la Ville avait décidé de ne pas le financer. En outre, c'est Centraide qui aura la responsabilité d'alimenter la base de données.

Monsieur Mario Aubé s'interroge sur la mise à jour des banques de données. Sera-t-elle en temps réel ou ponctuel? De plus, est-ce une personne de l'Outaouais qui forme les téléphonistes?

Monsieur Vallée soutient que les modalités de la mise à jour de la base de données seront précisées dans l'entente avec Centraide tout comme la formation du personnel. Il souligne qu'en raison de l'économie d'échelle pour ce projet, il n'y a pas de personnes qui ont une expertise fine sur les organismes de la région.

La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 15 h.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 15 h 10.

RT20221109-P19

SUIVI DES DEMANDES DE L'ÉTUDE DU BUDGET 2022 – TARIFICATION – CAMPS DEJOUR

Présentation par monsieur Sébastien Vallée.

L'objectif de la présentation est de présenter les scénarios analysés relativement à l'ajustement des tarifs de camps de jour.

Plan de la présentation :

- Historique des revenus et dépenses du programme;
- Évaluation de la tarification;
- Présentation des scénarios;
- Analyse des besoins réels en lien avec l'ajout de nouvelles places des camps de jour;
- Recommandations.

RECOMMANDATION :**CP-SLSDC-2022-33**

Le comité exécutif recommande d'adopter une majoration graduelle des tarifs des camps de jour pour les résidents et les non-résidents pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026, tel que présenté au scénario 2.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Marc Bureau souhaiterait plus d'explications relativement à la diminution du nombre de sites en 2022 et demande si le manque d'employés affectera les services de camps de jours.

Monsieur Yess Gacem indique que le nombre de sites est déterminé en fonction de ce que les centres scolaires peuvent fournir à la Ville. En 2022, il y a une réduction d'accès à des sites pour diverses raisons. Pour 2023, l'exercice est en cours et prochainement il sera possible d'avoir un portrait de ce que les Centres de services scolaires pourront offrir à la Ville. Actuellement, des centres communautaires sont utilisés, mais ces derniers ne sont pas nécessairement adéquats avec les normes applicables.

Effectivement, il y a un manque de main-d'œuvre actuellement et il est difficile de récupérer les employés qui ont travaillé les années passées. Ce qui aura un certain impact sur la prestation de service.

Madame la conseillère Bettyna Bélizaire fait mention de la pénurie de main-d'œuvre et demande quelles sont les actions mises en place. Nous anticipons le statu quo en 2023 sur cette situation. Serait-il possible d'embaucher des jeunes à l'année qui auraient des emplois plus flexibles?

Monsieur Sébastien Vallée précise que la mobilité entre certains programmes pour ce type d'employés n'est pas en vigueur à la Ville. Il faudrait s'assurer que l'employé puisse transiter vers d'autres activités en cours d'année. Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés travaille déjà sur une option similaire. En termes de rétention, afin de garder les employés dans l'ensemble de nos programmes, la Ville se doit d'être attractive comme employeur. Actuellement, l'employabilité est très peu attractive pour l'instant.

Madame la conseillère Caroline Murray s'exprime sur le nombre de semaines pendant lesquelles ont lieu les camps de jour. Dans la proposition actuelle, il est question de six semaines alors que dans le passé la durée des camps de jour était de huit semaines. Le fait d'augmenter le nombre de semaines peut être un moyen de rétention de la main-d'œuvre.

Elle indique que l'objectif 50/50 semble subjectif et abstrait. Selon elle, la Ville gagnerait à se doter d'une vision de ce que nous voulons comme service. Elle est d'avis que dans la présentation des variations des coûts selon les grandes villes, la Ville de Gatineau se trouve dans la moyenne. Advenant une augmentation, on serait désormais les plus chers.

Monsieur Vallée confirme que la durée actuelle du service de camps de jour est de six semaines. Il y a des enjeux quant au chevauchement entre la fin des classes et la disponibilité des locaux scolaires. À cet effet, une analyse sera présentée dans les prochains mois.

Quant à l'objectif du 50/50, c'est un mandat qui a été confié à l'administration lors de la semaine budgétaire en 2021 afin de trouver une solution pour offrir un service de qualité avec des revenus adéquats.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet s'interroge sur les dépenses de la Ville pour offrir le service de camps de jour. Est-ce qu'il y a des endroits où l'on pourrait avoir de la marge de manœuvre afin de couper certains coûts? Elle demande plus d'explications sur la diminution de 30 % de l'achalandage en 2022.

Monsieur Vallée explique qu'en diminuant le nombre de places dans les camps de jours, il n'est pas possible de diminuer les coûts. Ce sont les locaux qui coûtent plus cher, les salaires ainsi que le coût du carburant pour les sorties, etc. Ce n'est pas parce que l'on réduit l'achalandage que l'on réduit du même pourcentage les charges financières du service.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent expose que l'année passée, le tarif des camps de jour a augmenté de 2 % alors qu'aujourd'hui on propose deux scénarios qui augmentent le tarif de 240 % sur les quatre prochaines années. Il semble y avoir un changement de la fonction sociale de nos camps de jours et elle exprime son désaccord quant à ce nouveau virage. Elle souhaite attendre l'analyse plus approfondie du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés avant de prendre une décision.

Monsieur le conseiller Mario Aubé mentionne que c'est un mandat donné par le conseil municipal lors du budget 2022 à l'administration afin de se rapprocher d'une répartition des coûts à 50/50 entre la Ville et les citoyens.

Monsieur le conseiller Steven Boivin manifeste son appui à la bonification du programme d'accessibilité et souhaite savoir combien d'enfants n'ont pu bénéficier de ce programme. Il ajoute que le conseil municipal avait donné le mandat en 2022 de présenter certains scénarios relativement à ce programme.

Monsieur Vallée indique qu'il n'a pas l'information du nombre d'enfants qui n'ont pu bénéficier du programme d'accessibilité. Dès janvier 2023, il aura une meilleure lecture de sommes disponibles pour un tel programme.

Madame Norris Parent propose un amendement afin d'ajouter une recommandation. Cette demande d'amendement est appuyée par madame la conseillère Caroline Murray.

L'amendement proposé se lit comme suit :

AMENDEMENT :

Limiter la hausse 2023 à la hausse des autres tarifs (2,9 % - 102 \$ à environ 105 \$), au moins jusqu'à ce que les services reviennent avec la révision des programmes d'admissibilité en cours d'année 2023.

Des discussions sur la proposition d'amendement ont lieu.

Madame la mairesse France Bélisle souhaite soulever que le conseil municipal a majoré les tarifs de 2 % lors du budget 2022. Cet ajustement des tarifs était le premier depuis six ans.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique qu'il faut faire des comparaisons réelles pour l'année prochaine. Les autres services de camps de jours sont beaucoup plus chers. La réalité est qu'il faut se comparer avec les autres qui offrent un service similaire afin d'avoir une idée juste de la valeur du service offert.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron mentionne qu'il est faux de dire que certains parents ont le choix d'envoyer leurs enfants dans des camps de jour alternatifs. Selon elle, la question actuelle est de nature philosophique quant au type de service public que la Ville souhaite offrir. Selon elle, la Ville a la responsabilité d'offrir un service de qualité à moindres coûts aux citoyens.

Madame Lacasse-Brunet mentionne qu'elle appuie l'amendement parce que malgré un gel des tarifs depuis six ans, en 2019, elle considère que la charge des coûts était près du 50-50. Depuis 2020, c'est la pandémie qui a fait la différence relativement aux coûts. L'augmentation des tarifs ne semble pas apporter une plus-value au service des camps de jour. En augmentant de 30 % le tarif pour un enfant, cela ne créera pas de plus de places dans les camps de jour et il n'y a pas d'ajout de service, seulement un ajustement des coûts.

Madame Olive Kamanyana mentionne que les camps de jour de la Ville ne sont pas de qualité inférieure pour autant. Les camps de jours de la Ville de Gatineau sont de bons camps de jours et sont comparables à ceux donnés par d'autres organisations.

Monsieur le président demande aux membres de voter sur la proposition d'amendement :

POUR

M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Steven Boivin
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Mike Duggan
M^{me} Olive Kamanyana
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé
M. Edmond Leclerc
M. Daniel Champagne

La proposition d'amendement est rejetée sur division.

DEMANDES D'AMENDEMENT

Avant de clore la journée d'étude du budget, monsieur le président mentionne que les membres du conseil devront statuer sur la demande d'amendement de madame la conseillère Caroline Murray.

Cet amendement est proposé par madame la conseillère Caroline Murray et appuyé par monsieur le conseiller Louis Sabourin et se lit comme suit :

AMENDEMENT :

Réintégrer à l'intérieur du PIVM 2023-2027 les projets : (total environ 10,9 M\$) - Aménagement des rues conviviales (5 M\$) - Mur écran du boulevard La Vérendrye (2,5 M\$) - Maintenir la portion du projet Morin Sud à hauteur de 1,342 M\$ en 2025 - Terrains vacants (réduire à 2 M\$).

Ne pas procéder avec la ponction de 11 M\$ faite dans le PIVM pour financer la hausse du PIC, et plutôt financer cette somme par une combinaison de recours à l'emprunt et d'une taxation des stationnements de surface, une recommandation reportée depuis quelques années.

Des débats ont lieu sur l'amendement et des précisions sont demandées quant aux projets mentionnés dans la suggestion d'amendement.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin, appuyé par madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent demande un sous-amendement, soit de scinder l'amendement proposé par madame la conseillère Caroline Murray étant donné que plusieurs projets y sont inclus.

Le vote est demandé par madame la mairesse France Bélisle sur le sous-amendement :

Monsieur le président procède au vote sur la proposition de sous-amendement :

POUR

M. Steven Boivin
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Olive Kamanyana
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Edmond Leclerc

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Mike Duggan
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé
M. Daniel Champagne

Le sous-amendement est adopté sur division à la majorité. Les items mentionnés à l'amendement de madame la conseillère Caroline Murray seront scindés en plusieurs amendements suivant le vote.

La rencontre de travail sur le budget est suspendue à 16 h 55.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget à 17 h 05.

Monsieur le président propose aux membres du conseil de voter sur les items individuellement afin de statuer sur la proposition et donner une orientation à l'administration pour travailler sur les sources de financement des projets qui seront adoptés.

Les amendements sont proposés par madame la conseillère Caroline Murray et appuyés par monsieur le conseiller Louis Sabourin et se lisent comme suit :

AMENDEMENT NUMÉRO 1

Réintégrer à l'intérieur du PIVM 2023-2027 l'aménagement des rues conviviales (5 M\$)

Monsieur le président procède au vote sur la proposition d'amendement :

POUR

M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Steven Boivin
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Mike Duggan
M^{me} Olive Kamanyana
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé
M. Edmond Leclerc
M. Daniel Champagne

L'amendement est rejeté à la majorité.

AMENDEMENT NUMÉRO 2

Réintégrer à l'intérieur du PIVM 2023-2027 le mur écran du boulevard La Vérendrye (2,5 M\$)

Monsieur le président procède au vote sur la proposition d'amendement :

POUR

M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Steven Boivin
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Mike Duggan
M^{me} Olive Kamanyana
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé
M. Edmond Leclerc
M. Daniel Champagne

L'amendement est rejeté à la majorité.

AMENDEMENT NUMÉRO 3

Réintégrer à l'intérieur du PIVM 2023-2027 le maintien de la portion du projet Morin Sud à hauteur de 1,342 M\$ en 2025

Monsieur le président procède au vote sur la proposition d'amendement :

POUR

M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Steven Boivin
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M. Mike Duggan
M^{me} Olive Kamanyana
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé
M. Edmond Leclerc
M. Daniel Champagne

L'amendement est rejeté à la majorité.

AMENDEMENT NUMÉRO 4

Réintégrer à l'intérieur du PIVM 2023-2027 les terrains vacants (réduire à 2 M\$).

Monsieur le président procède au vote sur la proposition d'amendement :

POUR

M. Steven Boivin
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Steve Moran
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Mike Duggan
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M. Jocelyn Blondin
M. Marc Bureau
M^{me} Olive Kamanyana
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé
M. Edmond Leclerc
M. Daniel Champagne

L'amendement est adopté sur division.

Fin de la rencontre de travail sur le budget public à 17 h 22.